

Canada  
Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean Est  
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 12 août 2020

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 12 août 2020 à 19hrs, à huis clos, sous la présidence de monsieur le maire Éric Simard, maire et que cette séance sera enregistrée puis déposée sur le site internet de la municipalité

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :  
Monsieur Pierre Gauthier, conseiller au siège n° 1  
Madame Lia Tremblay, conseillère au siège n° 2  
Madame Marie-Josée Larouche, conseillère au siège n° 3  
Madame Colombe Privé, conseillère au siège n° 4  
Madame Marjorie Côté, conseillère au siège n° 5

Aussi était présente à cette assemblée :  
Madame Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale.

Était absente à cette assemblée :  
Mme Audrey Roy conseillère (absence motivée)

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Séance en temps de Covid-19
3. Avis de signification
4. Travaux traitement de surface 2020
5. Programme d'aide à la voirie local - volet projet particulier
6. Levée de l'assemblée

#### **MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance extraordinaire.

#### **SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Tel que stipule l'article 153 du code municipal, madame la directrice générale secrétaire-trésorière constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

127-20

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil de la municipalité de Labrecque siège en séance extraordinaire ce 12 août 2020 en huis clos.

Sont présents à cette séance : Monsieur Éric Simard, maire, ainsi que le conseiller et les conseillères Pierre Gauthier, Lia Tremblay, Marie-Josée Larouche, Colombe Privé, et Marjorie Côté.

Assiste également à la séance, la directrice générale secrétaire-trésorière Madame Suzanne Couture.

Considérant le décret numéro qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

Considérant l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et que cette séance sera enregistrée puis déposée sur le site internet de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la directrice générale secrétaire-trésorière

**ADOPTÉE**

128-20

**DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAIS - TRAVAUX TRAITEMENT DE SURFACE**

Considérant que la municipalité a adjugé un contrat de réfection de chemins à Construction Rock Dufour inc. ( traitement de surface - résolution no 94-20;

Considérant que ce contrat prévoit que les travaux devaient être réalisés entre le 22 juin et le 07 août 2020;

Considérant que la municipalité a formulé une demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec ( MTQ) en vertu du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local ( AIRRL) du programme d'aide à la voirie locale ( PAVL);

Considérant qu'à la demande de la municipalité, l'entrepreneur a accepté de retarder les travaux aux 15 août 2020;

Considérant que pour recevoir une subvention, la municipalité ne peut commencer les travaux avant l'accord du ministre;

Considérant qu'en date de la présente séance extraordinaire, la municipalité n'a reçu aucune réponse de l'acceptation de la subvention;

Considérant l'avis juridique des avocats de la municipalité ( Simard Boivin Lemieux s.e.n.c.r.l.) datée du 05 août 2020;

**Monsieur le maire Eric Simard propose :**

Que le conseil municipal de Labrecque demande à l'entrepreneur de démarrer les travaux à partir du 01 septembre en espérant avoir d'ici cette date une réponse à la demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec ( MTQ) en vertu du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local ( AIRRL) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

**UN VOTE A ÉTÉ NÉCESSAIRE :**

Monsieur le conseiller Pierre Gauthier :	Pour
Madame la conseillère Lia Tremblay :	Pour
Madame la conseillère Marie-Josée Larouche :	Contre
Madame la conseillère Colombe Privé :	Contre
Madame la conseillère Marjorie Côté :	Contre
Monsieur le Maire Eric Simard, maire : (qui s'est prévalu de son droit de voter)	Pour

Conformément à l'article 161 du Code municipal du Québec, puisque les voix sont également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative.

En conséquence, la résolution no 94-20 demeure valide et applicable

129-20

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE À LA VOIRIE - VOLETS PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

Considérant que la municipalité a fait une demande dans ce programme;

Considérant que les endroits demandés étaient Rang 7 Est - Rue Industriel et rue des Forestiers;

Considérant qu'on voudrait faire ajouter Chemin des Vacanciers et le rang 9 Est, traverse du rang 3 et 5;

Considérant que la subvention reçue est au montant de 21 500 \$;

Considérant qu'après discussion avec Mme Sarah Truchon du bureau de Monsieur Eric Girard, député, on peut faire ajouter les trois endroits;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal accepte la subvention au montant de 21 500 \$ et que l'ajout du rang 9 Est, du Chemin des Vacanciers et Traverse du rang 3 et 5 soient ajoutés.

**ADOPTÉ**

130-20

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

De lever la présente séance extraordinaire à 18h10

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
**Éric Simard**  
*Maire*

\_\_\_\_\_  
**Suzanne Couture**  
*Secrétaire-trésorière directrice générale*

Je, Éric Simard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

\_\_\_\_\_  
**Éric Simard**  
*Maire*

